

**Votre contact :**

Julien Taymans - Président  
Régionale Natagora Brabant wallon  
Chemin des Prés, 5  
1320 Nodebais  
0485/146947  
julien.taymans@natagora.be

Nodebais, le 22 septembre 2015

Administration communale de La Hulpe  
A l'attention de Madame Hélène Grégoire  
Helene.Gregoire@lahulpe.be  
59, rue des Combattants  
1310 LA HULPE

Copie à :  
Atenor Group  
A l'attention de Monsieur Hanocq  
hanocq@atenor.be  
Avenue Reine Astrid 92  
1310 La Hulpe.

**Objet : Consultation préalable à l'étude d'incidences du projet de développement urbanistique « Les Berges de l'Argentine »**

---

Madame Grégoire,

Concernant l'objet repris ci-dessus et en tant qu'association de protection des habitats naturels et des espèces, nous tenons à vous faire part des remarques suivantes, en vue d'une prise en compte de la biodiversité du site.

Nous soutenons les 4 grands axes proposés par Atenor dans la réflexion urbanistique à propos du réaménagement du site, visant une prise en compte des biotopes de la vallée de l'Argentine (ruisseau, berges, zones humides, prairies inondables,...).

La mise à ciel ouvert du cours du ruisseau l'Argentine est une très bonne chose. Nous demandons néanmoins que les aménagements de son lit et de ses berges soient réalisés en vue d'améliorer le potentiel d'accueil de la flore et de la faune indigènes, notamment par la mise en œuvre de techniques douces, du type « végétal » (fascines de saules,...). De nombreux conseils peuvent pour cela être prodigués par le Contrat de Rivière Dyle-Gette. L'aménagement de la « zone d'extension de rivière » devra être effectué en concertation avec les naturalistes

Natagora

locaux en vue de permettre une prise en compte optimale de la faune et de la flore locales et indigènes (notamment, présence du castor et du martin-pêcheur). Pour ce faire, toutes les plantations dans cette zone, mais également idéalement sur l'ensemble du site, devront notamment être composées d'essences indigènes et la recolonisation spontanée par la flore herbacée indigène devra être favorisée.

La plus grande vigilance devra être de mise en vue d'éviter toute dissémination, lors des travaux et notamment des terrassements, de plantes invasives telles la renouée du Japon ou la balsamine de l'Himalaya, présentes à proximité.

Le site est actuellement occupé par plusieurs espèces protégées, dont une colonie d'hirondelles de fenêtre, ainsi que par des chauves-souris. Nous demandons que des habitats de substitution adaptés (nichoirs artificiels, mâts à hirondelles, combles aménagés avec chiroptères,...) leur soient fournis avant toute destruction d'habitat existant, en prenant en compte les périodes de présence de ces espèces durant l'année.

Ces travaux constituent une opportunité unique pour résoudre le problème déjà ancien du déversement dans le Grand Etang, en cas d'orage, d'eaux usées en provenance d'Overijse et d'ainsi améliorer la qualité des eaux de ce plan d'eau Natura 2000. En effet, nous proposons que soit étudiée la pose d'une conduite récoltant ces eaux en amont du Grand Etang et le contournant par l'aval à travers le site Atenor pour rejoindre l'Argentine, ou l'un des bassins d'orage qui y seront réalisés.

Nous demandons enfin que les impacts potentiels sur le site Natura 2000 voisin soient évalués de façon complète et détaillée par le bureau d'études.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame Grégoire, l'expression de notre considération distinguée.



Pour la Régionale Natagora-Brabant wallon,  
Julien TAYMANS  
Président

Natagora